Lillieu d'un grand déploiement de forces de gendarmerie, cavalerie, infanterie et police.

A la cathédrale, les opérations étaient présidées par le préfet Huard. Le commissaire de la Sûreté générale Hennion et le commissaire central de Saint-Nazaire étaient chargés du service d'ordre. Personne n'ayant répondu ni à la cure ni à l'évêché en coup de sonnette de l'inspecteur d'enregistrement Voisin, chargé d'inventorier à la cathédrale, on pénétra dans le temple par la petite porte ouvrant cours Saint-Pierre, et donnant sur les sacristies. Cette porte fut enfoncée par les sapeurs du génie. Les agents du fisc trouvèrent dans la cathédrale l'archiprêtre, M. Gaborit, qui déclara que l'évêque étant le seul maître dans cette église, il ne disposait d'aucune clé. Les agents du fisc alors se rendirent jusqu'à une chapelle où Mgr Renard était en prière. Ce dernier protesta contre la violation du temple et refusa à son tour de donner les clés. Il fallut fracturer un à un tous les placards et tiroirs des meubles.

Pendant ce temps, l'évêque se retirait à l'évêché où l'attendait la visite du fonctionnaire chargé d'inventorier la mense. L'inspecteur Feuillet déclina son nom et qualité. L'évêque protesta avec une rare énergie, refusant d'ouvrir les portes, puis il se retira à la cathédrale tandis qu'on brisait les portes de sa demeure.

A 3 heures, tout était terminé à la cathédrale comme dans les autres églises sans autres incidents que les protestations.

Quand les troupes eurent regagné leurs casernes, un millier de fidèles entrèrent dans la cathédrale au chant du cantique *Nous voulons Dieu*. L'évêque monta en chaire, et après avoir dit sa douleur, invita les assistants au calme et à la prière. La foule alors se retira en silence.

Loire-Inférieure. — Nantes, 27 novembre, 2 h. 10 s. — De notre correspondant :

Cette après-midi, à 1 heure, les opérations d'inventaires ont eu lieu à l'église Saint-Clément et à la basilique Saint-Donatien, avec le même déploiement de forces que ce matin.

Le préfet présidait aux opérations à Saint-Clément, le secrétaire général de la préfecture à Saint-Donatien.

Dans les deux églises, il a fallu enfoncer les portes, et les agents du fisc ont dû entendre d'énergiques protestations des curés.

Des manifestations violentes se sont produites.

Quelques arrestations ont été opérées.

Grande est l'émotion en ville.

Ardèche. — Les cambrioleurs ont clôturé la série de leurs glorieux exploits dans le canton de Saint-Pierreville, par l'inventaire trois fois renversé de l'église de Beauvène. Dès son arrivée sur la place, la gendarmerie à pied chargea sabralement ses armes. La foule, massée sur le perron et la place de l'église, ne tâmoit point de cette mise en scène : « Tuez-nous! leur criait quelques femmes courageuses, mais notre église est à nous, vous ne l'aurez pas! »

Bientôt la colonne des soldats vient en pas accéléré se masquer derrière les gendarmes en ordre de bataille. Sur un nouveau refus de M. le curé d'ouvrir la porte de l'église, ordre est donné à la troupe d'en faire évacuer les abords. Les gendarmes exécutent la besogne. Des femmes sont frappées, jetées par terre, piétinées; quelques-unes se trouvent mal; des vieillards et des enfants sont brutalisés. Un jeune homme est appréhendé; la mêlée est générale.

Alors M. le curé intervient, déclare que la violence est suffisamment constatée et supplie la foule de se retirer pour éviter des incidents qui s'avèrent pas tirés à devenir tragiques.

La place est évacuée. Après une énergique protestation de M. le curé et une seule sommation, la porte de l'église est enfoncée par les sapeurs du génie et l'inventaire se poursuit avec la rapidité ordinaire. A son tour la porte du sanctuaire littéralement mise en pièces : *le tabernacle lui-même est ouvert, le ciboire vide enseuvi.*

Lozère. — Deux inventaires qui n'avaient pu être faits le printemps dernier et qui semblaient devoir présenter certaines difficultés cette fois-ci, ceux de Prinsuejols et du Buisson, paroisses communes perdues au loin dans la campagne, ont eu lieu hier.

Dans l'une et l'autre église, il a fallu, les [illegible] ayant été faites du [illegible] curé, ouvrir les portes, [illegible] derrière lesquelles [illegible] se trouvaient les clés, et derrière lesquelles [illegible] étaient cachées que les clés avaient été amoncelés, pénétrer par les fenêtres.

Au Buisson, la besogne n'a cessé de se faire [illegible] jusqu'après l'arrivée de la compagnie, dirigée par le commandant de Chevrier, du 1er d'infanterie et dont l'arrivée avait été signalée au curé par des voisins.

Les sapeurs du génie venaient de faire sauter les barreaux d'une fenêtre, et le sous-préfet de Marvejols, M. Toulza, ayant gravi les échelons d'une échelle, se disposait à pénétrer dans l'église, lorsqu'il se trouva en présence d'hommes armés d'énormes barres de fer qui, de l'intérieur, tentaient de le refouler au dehors; ils cédèrent cependant aux sapplications du curé.

L'inventaire fut rapidement effectué. Aux protestations du curé se mêlaient les voix des femmes qui chantaient des cantiques et criaient : « Vive la liberté! »

A 6 h. 1/4, tout était terminé et les troupes regagnaient leur cantonnement.

Marvejols, 27 novembre. — L'inventaire du petit séminaire a eu lieu ce matin en présence du préfet de la Lozère, M. David Dauzenne.

Deux compagnies du 122e, un peloton de dragons et un peloton de gendarmerie, avaient pris position devant l'établissement.

A 6 heures, le commissaire spécial a sonné à la grille. Le commissaire de police a notifié au supérieur la sommation écrite d'avoir à ouvrir les portes.

« Nous ne céderons qu'à la force, a répondu le supérieur ». Les sapeurs du génie ont enfoncé alors une petite porte de service; puis le préfet, suivi du commandant de gendarmerie, du receveur de l'enregistrement et de quelques gendarmes, est entré dans le cour du petit séminaire, pendant que les élèves et leurs professeurs, groupés sur une terrasse, chantaient *le Pierre Dominée* qu'ils alternaient avec le cantique *Nous voulons Dieu*.

Successivement, ont été inventoriées toutes les dépendances de l'établissement, la chapelle, la sacristie.

L'opération s'est ainsi poursuivie sans autre incident que les chants et les cris de : « Vive l'armée! » à l'adresse des troupes.

A 9 h. 45, le préfet quittait l'établissement salué par les cris de : « Liberté! Liberté! » poussés par les élèves et les maîtres.

Aveyron. — A Notre-Dame-de-Nant, le commissaire et le percepteur de canton, accompagnés de la brigade de gendarmerie et de trois sapeurs, sont arrivés lundi pour l'inventaire.

La place de l'église était toute jonchée de bâches et la porte de l'église barricadée, à l'extérieur avec de grosses barres de bois, à l'intérieur avec chaises, bancs, catafalque.

Après les sommations de rigueur, les portes de l'église et de la sacristie ont volé en éclats sous la hache et le marteau.

L'opération commencée à 9 heures était finie à 10 heures.

On n'a fait qu'un simulacre d'inventaire.

Maine-et-Loire. — Longué, 26 novembre. — De notre correspondant :

L'église de Longué, Notre-Dame de la Légion d'Honneur, bâtie par M. le curé Massonneau, avec l'aide de ses paroissiens et des souscripteurs de la Légion d'honneur, dont M. Massonneau était membre, cernée et cambriolée, a eu ses portes défoncées, le 20 novembre, à 7 heures du matin, par le commandant Siffler, décoré de la Légion d'honneur, qui a donné des ordres en conséquence à sa troupe.

La population a crié : « A bas Siffler! Vive la Légion d'honneur! Vive la liberté! » Et, à ce moment, M. Siffler s'a pas compris, quelques un peu tard, le caractère de l'acte qu'il accomplissait, il ne le comprendra jamais, et c'est tant pis pour lui.

Le tribunal de Béziers a condamné à dix jours de prison avec sursis M. Jean Roger, poursuivi pour de résistance aux gendarmes lors de l'inventaire de l'église de Pomérols.

Chambre des Députés

Séance du mardi 27 novembre

(matin)

Le budget à la Chambre

Aujourd'hui mardi, deux séances au Palais-Bourbon, selon la décision prise il y a huit jours.

Celle du matin a permis d'en finir avec le budget de l'Agriculture, sauf un chapitre.

Elle a été prise, en très grande partie, par des échanges d'observations entre MM. Camenouve, de la Trémoille, Pasqual, Villault-Duchassoin, etc., et les ministres de l'Agriculture et des Finances, au sujet de l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des denrées alimentaires, pour laquelle un crédit nouveau est inscrit au budget.

Ce qui ressort le plus clairement du débat, c'est qu'on va créer un bon nombre de postes nouveaux d'inspecteurs, établir très probablement un nouvel impôt sur les marques déposées, qu'une Commission va être chargée d'examiner la réorganisation des pharmacies, et qu'il est nécessaire, pour atteindre la fraude sur les beurres, de remanier la loi de 1897.

Divers membres demandent le relèvement des traitements dérisoires des gardes forestiers, c'est promis..... pour plus tard.

Pour la neuvième fois, M. Lasies, dont la persévérance est connue, a signalé l'intérêt que présenterait la création, essentiellement démocratique, du permis de chasse à 0 fr. 25, valable pour une journée.

Cette réforme exigeant une disposition légale spéciale, il n'a pas été possible de le joindre au vote d'un crédit; on en reparlera sans doute.

Bonnes paroles du ministre à ceux-ci en faveur des associations syndicales constituées en vue de la défense des landes contre les incendies, à ceux-là en faveur du développement des établissements de pisciculture, à d'autres pour la protection du poisson de nos rivières, à d'autres encore pour la restauration des terrains en montagne.

Puis, ayant tout adopté des dépenses de l'agriculture, sauf le chapitre 63, qui a trait aux forêts domaniales, on s'est ajourné à ce soir.

Séance du mardi 27 novembre

(soir)

Séance ouverte à 9 h. 1/2; M. Brisson préside, mais à 9 h. 50 il n'y a encore que 42 députés présents.

Ils votent sans discussion dix projets d'intérêt local, puis on décide d'examiner

Les élections en suspens

La première à l'ordre du jour est celle de M. Guillotteaux, dans la 3e circonscription de Lorient.

La Commission qui n'est occupée de cette élection conclut à une enquête.

M. de Folleville s'élève contre cette conclusion en invoquant d'abord la majorité obtenue par M. Guillotteaux, puis les conditions dans lesquelles la demande d'enquête a été soulevée par les mêmes hommes qui, en 1906, l'avaient formulée et obtenue, déjà contre M. Guillotteaux.

Comment a-t-on fait signer les protestations contre la validité de l'élection?

On a présenté à de braves paysans sous un prétexte quelconque des feuilles en blanc, qu'on a couvertes ensuite d'accusations dégoulées.

Plusieurs maires se sont vu soumettre, avec prière de les légaliser par avance, des feuilles aussi complètement blanches [Rires et exclamations] destinées à recevoir les protestations dont il s'agit; ils s'y sont refusés, comme c'était leur devoir. (Très bien sur divers bancs.)

L'orateur fait justice complète et rapide des griefs retenus par le rapporteur à l'encontre de M. Guillotteaux, et en premier lieu, de celui qui se réfère à l'ingérence cléricale.

Sous ce rapport, un seul fait est incriminé: un propos vague d'un curé, déclarant que les électeurs devaient voter pour un homme de bien, décidé à défendre la religion; or, le concurrent de M. Guillotteaux ce prononçait au moins aussi vivement que celui-ci en faveur de la religion. (Rires.)

Du reste, les protestations d'électeurs abondent contre l'assertion d'une pression cléricale quelconque en faveur de M. Guillotteaux; s'il en eût été autrement, ce n'est pas à l'enquête, c'est à l'invalidation même qu'aurait conclu la Commission.

Les actes de pression patronales invoquée contre la validité de l'élection n'ont pas plus de valeur, et l'orateur le disséque comme le précédent.

Et il ajoute : « Si, dans la discussion des élections, il nous fallait nous arrêter à tous les détails de ce qu'a fait tel ou tel citoyen, je me demande vraiment quel est le membre de cette Chambre qui ne serait pas invalidé! » [Hilarité et appl.]

Quant au reproche de corruption des électeurs, rien absolument n'en reste après les explications de M. de Folleville, qui stigmatise avec indignation les libelles infâmes dirigés par des adversaires sans scrupule contre M. Guillotteaux et sa famille, et conclut à la validation d'une élection aussi parfaitement régulière et honorable.

M. Réville, rapporteur, convient qu'en effet, aucun des faits si bien réunis à néant par M. de Folleville ne signifie rien contre la valeur de l'élection mais: chose au moins bizarre, il conclut que leur ensemble forme un faisceau de présomptions qui justifient l'enquête demandée.

Comprenne qui pourra! d'autant plus que, véritablement, l'élection de M. Réville laisse trop à désirer.

En bon protestant sectaire, il n'a garde de ne pas attaquer le clergé catholique.

M. Lasies. — Gardez-en donc en mémoire un de ces curés, pour la soif! [Hilarité.]

M. Réville tient pour nuls et sans avenir tous les documents, il prétendrait même, qui ont démoli son rapport de fond en comble.

— Mais enfin, fait remarquer M. Ch. Benoist, vous ne nous apportez que des affirmations et imputations d'ordre général, un peu de précision serait pourtant de circonstance! [Appl. et rires.]

M. Réville n'a garde, et pour cause, d'obtempérer, et se borner à coudure, comme son rapport, à l'enquête sur l'élection.

M. Guillotteaux. — M. Réville a oublié de vous signaler quelques détails: notamment, que, la Commission avait d'abord, à l'unanimité, repoussé une proposition d'invalidation de mon élection, et, en second lieu, que l'enquête a été admise à une voix de majorité, et alors que le quorum nécessaire pour la séance n'était pas réuni. (Mouvement.)

Vous avez vu, par ce qu'a dit M. de Folleville, dans quelles invraisemblables conditions a été constitué le dossier de protestations contre mon élection par des individus dont plusieurs ont été poursuivis et condamnés de ce fait.

15 des protestataires dont on invoque le témoignage, déclarent qu'on a abusé de leur nom; 80 autres sont des hommes précédemment condamnés pour de graves délits électoraux. Ce seul détail met en évidence la foi que méritent leurs affirmations.

Après avoir à son tour montré l'entière fausseté des ridicules griefs dont il est l'objet exprime l'espoir que, républicain sincère, fils d'un républicain de 1848 et petit-fils d'un républicain de 1830, il pourra s'applaudir de voir respecter en sa personne le verdict rendu en toute indépendance par le suffrage universel. (Très bien sur divers bancs.)

Les conclusions du bureau, tendant à l'enquête sur l'élection, sont mises aux voix.

Elles sont repoussées par 296 voix contre 287; en conséquence, l'élection est validée. (Appl. sur divers bancs.)

M. de Gailhard-Bancel

On passe à celle de M. de Gailhard-Bancel à Tournon, qui avait été renvoyée à l'examen du 5e bureau.

Le rapport de la Commission conclut à la validation.

M. Bancel (Drôme) combat ces conclusions, et demande l'invalidation selon la bonne formule, c'est-à-dire pour ingérence cléricale et pression patronale.

Contre les griefs ridicules dont M. Dumont se fait l'écho, il y a bien des protestations aussi précises que démonstratives jusqu'à l'évidence, mais il proclame ex-cathédra qu'il n'y a pas à en tenir compte.

L'élection est suspecte, elle est viciée, elle est criminelle, elle est due au fanatisme clérical, à la pression des hobereaux [etc], à la fraude, à la sauvagerie.

Son conclusion s'impose.

C'est un membre de la majorité, M. Benard, qui, en qualité de rapporteur, répond à ce haineux réquisitoire et demande à la Chambre de sanctionner, en la validant purement et simplement, l'élection loyalement acquise, dit-il, de M. de Gailhard-Bancel.

Il se moque, au contraire, avec bonne humeur, des antisémitoux qui se plaignent de n'avoir pas trouvé auprès des curés un accueil assez gracieux, et en font grief à l'élu en réclamant l'annulation du verdict des électeurs.

A l'unanimité de ses membres, le bureau propose de valider l'élection, dont la régularité est parfaite. (Très bien sur divers bancs.)

Selon l'usage, c'est sur la proposition d'invalidation que le président consulte la Chambre.

Cette proposition réunit tout juste 265 voix contre 221; en conséquence, l'élection est validée. (Appl. sur de nombreux bancs.)

La Chambre s'ajourne à jeudi matin pour commencer la discussion du budget; la séance est levée à 6 h. 20.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

UNE QUESTION A M. CHERON

M. Henri Tournade, député du Xe arrondissement, a adressé, hier soir, à M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, la lettre suivante :

Monsieur le sous-secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de vous poser une question, au début d'une des prochaines séances de la Chambre, au sujet de l'incident qui s'est produit au bastion n° 57, lequel a pu être vicié dans tous ses détails par trois journalistes parisiens, dont l'un a été accepté sans contrôle comme étant le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre lui-même.

L'importance de ma question ne vous échappera certainement pas, en raison de la gravité que présenteraient de pareilles visites en point de vue des secrets de la défense nationale qui pourraient être divulgués aussi bien à des étrangers qu'à des Français.

Veuillez, etc. TOURNADE.

Il s'agit de l'incident que nous avons relaté hier.

UN INVALIDEUR

Malgré le discours haineux de M. Chapuis, la Chambre a validé à une énorme majorité l'élection de M. Ferri de Lndre.

Au nombre des invalideurs, citons M. Le Hérissé qui ne fut dû qu'à quelques voix de majorité, grâce à l'appui d'un journal catholique.

M. Le Hérissé est d'ailleurs un invalideur à outrance.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

La Commission du travail a continué l'examen du projet de loi concernant la réglementation du travail.

Elle a fixé pour les employés du commerce et de l'industrie la durée du repos hiutier ompu qui commande la journée de travail à onze heures. Par paliers successifs, ce repos sera porté à douze heures, puis à treize heures, de façon que les employés aient, comme les ouvriers, le journée de dix heures dans un délai de quatre ans.

LES ENFANTS ASSISTÉS

La Commission d'assistance et de prévoyance sociales a adopté un rapport de M. Chaffey-Bert sur le projet de loi tendant à modifier les articles 13, 14 et 15 de la loi du 27 juin 1904, sur le service des enfants assistés.

Elle a abordé dans la seconde partie de sa séance la discussion générale du projet ayant pour objet d'étendre aux ouvriers des exploitations agricoles le bénéfice de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.

LES DOUANES

La Commission des douanes, réunie sous la présidence de M. Klotz, a continué l'examen des amendements au projet sur les graines oléagineuses.

LE GROUPE DES DROITS DE LA FEMME

Le groupe parlementaire des droits de la femme s'est réuni aujourd'hui. M. Beauquier a donné lecture d'une proposition tendant à supprimer l'incapacité légale de la femme mariée. Cette proposition, qui a été signée par tous les membres présents, a été déposée, séance tenante, sur le bureau de la Chambre.

CONTRE LE RACHAT DE L'OUEST

Les députés de la région de l'Ouest ont adopté par 76 voix contre 4, l'ordre du jour suivant : « Les députés des départements desservis par les chemins de fer de l'Ouest regrettent que les négociations engagées avec l'Orléans et l'Ouest n'aient pas abouti; persuadés qu'enfin affranchie de la menace de rachat qui pèse sur elle, la Compagnie de l'Ouest pourra non seulement continuer les efforts qu'elle a tentés dans ses cinq dernières années malgré toutes les difficultés qu'elle a rencontrées, mais encore et de beaucoup en augmenter les effets;

Convaincus qu'il lui sera alors possible de faire toutes les commandes de machines et de wagons ainsi que les doublements de voies et aménagements de gares qui lui permettront d'atténuer sinon de supprimer toutes crises de matériel et d'assurer d'une façon stable la régularité de ses services;

Considérant que l'exploitation des chemins de fer par l'Etat serait de nature à grever considérablement les finances publiques.

Émettent un avis défavorable au rachat des chemins de fer de l'Ouest.

La réunion a décidé que cet ordre de jour serait remis au ministre des Travaux publics et en président de la Commission des chemins de fer par une délégation composée de MM. Modeste Leroy, Leblanc, Bansard des Bois, Cachet et Armez.

LES LITS MILITAIRES

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, a été entendu hier, par la Commission du budget, sur la question des lits militaires.

On sait que c'est actuellement le Compagnie des lits militaires qui, depuis 1897, a pour toute la métropole l'entreprise du service de couchage des troupes.

Le sous-secrétaire d'Etat a fait devant la Commission le procès de la Compagnie et s'est élevé avec force contre l'état de choses actuel : surveillance du matériel insuffisante, exploitation onéreuse, personnel trop restreint, etc.

Bref, M. Chéron a conclu à la régie par les corps de troupe et a annoncé que le ministre de la Guerre allait demander à la Chambre le vote du projet déjà adopté par le Sénat et instituant ce mode d'exploitation.

Les maisons à bon marché

On a distribué hier la proposition dont avant les élections M. Ribot avait annoncé le dépôt, proposition relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

Dans l'exposé des motifs de cette proposition, M. Ribot expose qu'il s'agit de procurer à tout ménage qui s'établit le moyen d'avoir un foyer auquel il puisse s'attacher et où il puisse élever ses enfants dans de bonnes conditions d'hygiène, avec de la lumière, de l'air et un foyer enfin.

Les Sociétés privées n'ont pas été suffisantes jusqu'ici pour généraliser la construction des maisons à bon marché; il bienviendrait donc de trouver le moyen de rendre propriétaires, tout au moins de leur foyer, tous les travailleurs qui, en se niant, n'ont d'autre fortune que leurs bras et leur bonne volonté.

Il convient de remarquer que la proposition de M. Ribot n'est pas seulement contresignée par les membres du groupe progressiste où les membres de l'*Action libérale* ou de la droite tels que MM. Groussau, du Halgouët, elle est également présentée avec la signature des membres de la majorité, notamment de MM. Bazire, Bertenaux, Ferdinand Buisson, Godet, Deschanel, Dubief, Labori, Lauraine, Lockroy, Klotz, Maclot, Massimy, Maujan, Pozzi, Manet, Renoult, etc.

SÉNAT

Séance du mardi 27 novembre

Blanc de céruse

M. Dubost ouvre la séance à 2 h. 1/2.

M. Gourju violemment attaqué par le *Matin* demande la parole pour un fait personnel.

M. Gourju. — Un journal m'attaque dont on connaît l'aménité qui lui est propre [Très bien et sourires.] et qui échaboulée jusqu'à des jeunes filles [Vives exclamations et appl.]; qu'il ait voulu trouver des insinuations que je n'ai pas portées, libre à lui. [Très bien. C'est son affaire!

« Un signalant la campagne violente qui est menée, je n'ai fait que vous en indiquer les origines.

Nous ne devons aucune explications à la presse [Appl.], c'est à vous mes chers collègues que j'ai à en fournir si ma respectabilité est en jeu, c'est aussi le vôtre; vous êtes à même de juger. [Vifs appl. sur tous les bancs.]

La parole est à M. le Dr Dieulafoy, commissaire du gouvernement.

Le commissaire du gouvernement donne l'explication médicale de l'intoxication saturnine et de l'évolution de ce mal.

Cette longue conférence étonne un peu le Sénat.

Elle recueille les applaudissements de 4 ou 5 sénateurs médecins, réunis au banc de la Commission pour mieux entendre les mots savants et leur faire un succès sans écho.

M. Viviani a la parole.

La séance continue.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE LA MARINE MARCHANDE

La Commission de la marine présidée par M. Victor Mérie a examiné les 9 premiers articles du projet relatif à la sécurité de la navigation et à la réglementation du travail à bord des navires de commerce.

M. Emile Chautemps, rapporteur, a fait un exposé de le question en insistant particulièrement sur l'inspection et le contrôle.

Les quatre premiers articles instituent une visite indispensable aux bâtiments nouvellement construits ou acquis de l'étranger pour obtenir le permis de navigation. Une fois ce service, les bâtiments seront soumis à une visite annuelle. (Art. 5 et 6).

La Commission de visite sera choisie avec l'agrément du ministre parmi les personnalités les plus compétentes dont la liste sera dressée au début de chaque année par l'inscription maritime.

Dans chaque port, un service d'inspection (art. 7, 8 et 9) visitera obligatoirement tous les bâtiments en partance pour le long cours et la grande pêche et facultativement tous les autres.

LE DIRIGEABLE « PATRIE »

Le dirigeable *Patrie* a été définitivement reçu par la Commission militaire d'aérostation et ne reprendra que dans deux ou trois jours, sous la direction de celle-ci, ses expériences d'aviation.

UNE ERREUR JUDICIAIRE RÉPARÉE

Il y a quelques semaines, un jeune soldat, Maurice Colas, était condamné par défaut à quatre ans de prison pour coups et blessures sur un vieillards.

A l'instruction, le victime a formellement reconnu le prévenu.

La quinzaine dernière, Colas faisait opposition à cette condamnation.

Il protesta de son innocence, et le vieillard fut moins affirmatif.

L'inculpé ayant invoqué un alibi, l'affaire fut remise à aujourd'hui.

Il a été établi que Colas, au moment de l'attentat, travaillait aux ateliers des wagons-lits.

En conséquence, le tribunal l'a acquitté.

Et le président a chargé le substitut d'écrire au colonel du 20e de ligne, le colonel de Colas, pour qu'il ne reste rien de l'impression fâcheuse qu'avait pu causer la poursuite contre ce soldat.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Les réunions

Plusieurs corporations ont tenu des réunions sur l'application du repos hebdomadaire.

Le Syndicat ouvrier des peveurs et aides a demandé le repos avec le même salaire pour six jours que pour sept.

L'Union syndicale des ouvriers et ouvrières de la voiture du département de la Seine a tenu son assemblée générale. Une protestation a été adressée aux pouvoirs publics contre certains patrons qui rouvriraient les ouvriers qui exigent le repos hebdomadaire. Les ouvriers de la voiture enverront une délégation auprès de M. Viviani et auprès des inspecteurs du travail.

Une centaine de garçons de café se sont réunis hier devant un café du boulevard de Strasbourg et devant un café de la rue Bérenger. Ils ont crié : « Vive le repos hebdomadaire! Vive le loi! A bas les frais! » Ils ont été dispersés sans incident.

Au ministère du Travail

M. Viviani, ministre du Travail, a reçu hier un certain nombre de délégations ouvrières et patronales, qui sont venues exposer leurs vues sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. Parmi ces délégations, il convient de noter les délégués des gens de maison qui veulent à leur tour bénéficier des avantages de la loi.

M. Viviani a promis d'étudier leur cas particulier.

Le ministre a reçu également une délégation du Syndicat des contrôleurs des omnibus, qui poursuit sa campagne énergique pour l'obtention du payement total des repos aux employés à traitements annuels fixés à l'avance.

Pour le même motif, le bureau de ce Syndicat sera reçu aujourd'hui à l'Hôtel de Ville par la 1re Commission du Conseil municipal et mercredi au Conseil général de la Seine.

A Nîmes, le Conseil municipal, réuni le 23 courant, a repoussé toutes les demandes de dérogation à la loi.

LES DONS CHAUCHARD

M. Chauchard a fait remettre hier, comme chaque année à la fin de novembre, les sommes suivantes aux œuvres de bienfaisance ou de solidarité sociales auxquelles s'intéresse le grand philanthrope :

Institut Pasteur, 40 000 fr; Société centrale de sauvetage des naufragés, 10 000 fr.; Société des gens de lettres, 10 000 fr.; Association amicale de prévoyance de la préfecture de police (Caisse de retraites des gardiens de la paix), 10 000 fr.; Association de secours mutuels des artistes dramatiques, 5 000 fr; maisons d'éducation et de secours des élèves de la Légion d'honneur, 6000 fr.; Hôpital de vieillards, 6 000 fr.; Association des journalistes parisiens, 15 000 fr.; Société philanthropique et l'Union du commerce, 5000 fr.; La Mutualité commerciale, 5 000 fr.; Caisses des victimes du devoir, 5 000 fr.; Œuvre de paix pour tous, 10 000 fr.; Société de protection mutuelle des voyageurs du commerce, 5 000 fr.; Société de secours mutuels des ancienne militaires, 5 000 fr.; la Caisse du gendarme, 6 000 fr.; Société fraternelle des anciens officiers des armées de terre et de mer membres de la Légion d'honneur, 500 fr.; la Maison maternelle, 5 000 fr.; Société de secours mutuels des gardiens de la paix de la préfecture de la Ville de Paris, 1 000 fr.; Société des secours et de retraites des anciens pompiers de France, 500 fr.; Orphelinat des Arts, 500 fr.; Orphelinat de Paris, 1 000 fr.; Société des Amis de l'enfance, 500 fr.; Société de secours mutuels des anciens pompiers de Paris, 500 fr.; Société nationale de sauvetage, 1 000 fr.

ÉCHOS RELIGIEUX

Belle réponse aux fauteurs de schisme

Bernay, 27 novembre. — De notre correspondant :

Au cours d'une cérémonie religieuse présidée par Mgr l'évêque d'Evreux, en Menbourg (Eure), M. l'abbé Bourgeois, curé doyen, a remis à Sa Grandeur une lettre signée de tous les curés du canton qui l'assurent de leur soumission aux décisions pontificales, relativement aux cultuelles.

ROME

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

TIRÉE SUR PAPIER DE LUXE

Abonnement d'un an : 3 francs.

CHEZ NOS MORTS DÉFUNTS

Mme Alphonse Moreau, née Lucie Grolier, 49 ans, à Verthueil (Gironde). — M. Jean-Baptiste Rouaud, ancien Frère Hernin, à l'ancienne maison-mère des Frères de Ploërmel. — A Dublin, M. Jean Lamy de la Chapelle, 18 ans. — A Constantine, Mlle Jouane, 7 ans, d'une famille très dévouée à la bonne presse. — A Versailles, Mme L.-A. Barbet, née Marie Mahie, 48 ans. — Mme veuve Oury, née Aimée Peschard, 70 ans. — Mme veuve Piellard, née Marie Lehontre, 67 ans. — M. Ernest Roger, officier d'administration principal des hôpitaux en retraite, administrateur de la Caisse d'épargne, 75 ans. — M. Louis Coulbeu, 74 ans. — A Bois-d'Arcy (Yonne), Mme Ve Lelande, née Louise-Marie Dalere, 80 ans. — M. l'abbé Albert, curé de Bourneau (Vendée). — Mme Filleul, à Mortagne (Orne).

AUX CŒUR DE MARIE, OUVREZ MON SALUT

(Les jours d'anniversaire)

Recommandation

On recommande aux prières une malade très âgée, qui refuse de recevoir le prêtre.

Informations du soir

LES COUPABLES DES PERQUISITIONS DU « NOUVELLISTE DE BRETAGNE » CHATIÉS

A la suite de l'incident du *Nouvelliste de Bretagne*, et comme sanction à l'enquête ouverte, M. le garde des sceaux vient de décider le déplacement du procureur de la République de Morlaix.

D'autre part, le dossier de l'affaire a été retiré au juge d'instruction de Morlaix.

LES AFFAIRES DU MAROC

Vienne, le 27 novembre. — On mande de Berlin à la *Neue Presse* :

On assure, dans les cercles bien renseignés, que le gouvernement allemand a accueilli avec satisfaction les renseignements qu'il a reçus de la France et de l'Espagne au sujet du Maroc.

Le gouvernement observe dans les circonstances actuelles une attitude neutre et considère qu'il a seulement en Maroc à veiller à la sauvegarde des intérêts allemands.

On mande également de Berlin à la *Zeit* :

Le gouvernement est absolument tranquillisé par les déclarations de la France et de l'Espagne dont l'action en Maroc n'a seulement pour but de protéger leur nationaux.

On est assuré que les diplomates réunis à Tanger obtiendront que les indigènes et les prétendants cessent leurs agressions contre les Français et les Espagnols.

LE RETOUR DE L'AMIRAL TOUCHARD

Toulon, 27 novembre. — L'amiral Touchard, retour de Paris, est arrivé à Toulon à 11 heures.

Il était attendu à la gare par le vice-amiral Marquis, le contre-amiral Germinet, de la division de réserve, le capitaine de vaisseau Auvert, son chef d'état-major. Tôt vu l'amiral Touchard à sa descente de wagon.

— Eh bien, amiral, lui ai-je dit, quelles nouvelles nous apportez-vous?

— Aucune pour le moment, m'a-t-il répondu.

— La division des cuirassés va-t-elle appareiller pour le Maroc?

— Je n'en sais rien. J'attends des ordres. D'ailleurs, il y aura Conseil des ministres ce soir.

L'amiral Marquis m'a laissé entendre qu'il n'y avait aucun départ en perspective pour aujourd'hui.

L'amiral Touchard est rentré aussitôt après son arrivée à bord du *Suffren*. (*Temps.*)

ARRESTATION DES AGRESSEURS DE M. LASSALLAS

Tanger, 27 novembre. — Moulay-Hafid ayant réuni, dans son palais de Marrakech, tous les caïds et notables de la région, a fait arrêter le caïd des Teknas et ses 30 complices, auteurs de l'agression commise contre M. Lassallas. Une grosse indemnité sera payée à notre compatriote.

L'impression produite dans toute la région par cette mesure énergique est considérable.

Actuellement, les Audjeras et les partisans de Raisouli échangent des coups de fusil dans les environs de Tanger.

LA CRISE RUSSE

Varsovie, 27 novembre. — 299 individus condamnés à la déportation pour les raisons politiques ont été transportés, cette nuit, dans le nord et l'est de la Russie.

On a découvert ici le Comité central du parti socialiste révolutionnaire. Les personnes qui le composaient ont été arrêtées.

AUX PHILIPPINES

Une expérience odieuse

Manille, 27 novembre. — Sur 24 prisonniers de Bilibid auxquels on avait inoculé, pour l'expérimenter, le virus du choléra, dix sont morts.

L'expérimentateur a expliqué que le virus avait été contaminé par le virus bubonique.

On déclare que le gouvernement prendra soin des familles des décédés.

Le gouverneur général est hors de cause.

LE ROI DE GRÈCE A ROME

Rome, 27 novembre. — Les rois de Grèce et d'Italie ont visité ce matin les travaux du monument de Victor Emmanuel II. Ils ont également visité les fouilles du Forum et le nouveau Palais de Justice.

PALAIS DE JUSTICE

AFFAIRE MERLOU

Le Parquet a commis M. le juge Flory pour procéder à une instruction au sujet de la tentative dont a été victime hier M. Merlou, ancien ministre des Finances.

Le magistrat, après interrogatoire d'identité, a fait écrouer Mme d'Allemagne à Saint-Lazare.

FEUILLETON DU 28 NOVEMBRE 1909 — 21 —

WALTER DE LISLE

On le tira dans une chambre à part, et là, tous les yeux de son ami Arthur, on procéda sur sa personne à la plus minutieuse perquisition. Tous ses vêtements lui furent enlevés l'un après l'autre; des plaisanteries grossières, des éclats de rire méchants accueillirent la découverte de son cilice et de la chaîne de fer qu'il portait sur sa chair nue, mais, chose étrange, la petite custode resta invisible à tous les regards. Walter en sentait le poids sur sa poitrine, il la voyait de ses yeux, il lui semblait que des mains impies s'approchaient pour la saisir, et lui seul tremblait pour son trésor; les autres n'aperçevaient rien. Enfin, on lui permit de remettre ses habits, auxquels on ajouta un manteau de feu, et après l'avoir fait descendre en bas, on s'apprêta à le jeter pieds et mains liés sur un cheval.

— Vous devez être content d'être si bien traité? lui dit alors Eliot avec une ironie cruelle; vous comptiez bien que je suis un homme perdu, moi qui vous ai arrêté et qui vais vous livrer?

— Mon ami, je vous pardonne de tout cœur, dit Walter. Si un jour vous voulez faire pénitence et vous confesser, je serai très heureux de vous absoudre.

Eliot ne répondit que par des ricanements. Ensuite il donna l'ordre à ses hommes de se mettre en marche pour la prison de Newgate. Il fallut traverser la ville. A mesure qu'on avançait, la foule grossissait et prenait une attitude de plus en plus hostile; les uns criaient, les autres jetaient des pierres et de la boue sur l'innocente victime. C'était un spectacle affreux.

Arthur accompagna son ami jusqu'à la prison et ne s'en sépara qu'au dernier moment. Walter le bénit, lui montra le ciel et lui dit adieu. Puis, sans proférer la moindre plainte, il se laissa conduire au cachot.

Quelques heures plus tard, la duchesse de Dertram accourait, tout effarée, chez la comtesse de Beauville.

— Savez-vous ce que je viens d'apprendre? lui dit-elle.

— Non.

— Eh bien! votre frère est à Newgate!

Isabelle pâlit affreusement.

— Ne vous effrayez pas, continue-t-elle. Beauville est tout-puissant auprès de Walsingham, et il obtiendra facilement sa liberté; mais on fait courir un bruit abominables, et c'est de cela que je veux vous parler. Dès qu'on j'ai appris ce pénible événement, je me suis empressée d'écrire au gouverneur de la prison pour le prier de traiter le P. de Lisle avec toute les ménagements et toute la courtoisie possibles; je lui faisais connaître qu'il était votre frère. Mais figurez-vous que mon messager est revenu en me disant que le gouverneur s'était moqué de lui, et lui avait assuré que s'était Beauville lui-même qui avait fait saisir et emprisonner le P. de Lisle!

— C'est faux! c'est faux! s'écria Isabelle, se levant précipitamment, les yeux étincelants de colère.

— Ev